

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

## Département d'Ille et Vilaine

### Procès-verbal Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

**Présents** : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, M. CARRÉ Robert, Mme BEREST Audrey, M. JOSSE Jean-Claude, M. DELAUNAY Xavier, Mme GEST Céline, Mme CHAUVIERE Thyphaine, Mme GIRAUDON Claire, Mme HARDY Annick, M. LE GRAND Frédéric, Mme STRAZZER Françoise, M. VAEVIEN Benoit

**Absent excusé** : M. VALET Maxime a donné procuration à M. DELAUNAY Xavier

**Absents** : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert

**Secrétaire de Séance** : Mme HARDY Annick

**Date de convocation** : 18 février 2026

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2026**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2026.

M. Taillebois apporte la réponse à l'affirmation de M. Le Grand sur l'éventuelle impossibilité du Conseil municipal de prendre des décisions engageant des sommes supérieures à 5000.00 € pendant la campagne électorale : la Préfecture ainsi que le service juridique de La Vie Communale ont tous précisé qu'il n'existe pas de fondement juridique à cette affirmation et que le maire poursuit son mandat avec les délégations qui lui ont été accordées jusqu'à l'installation du nouveau maire.

Sans autre observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Vote CFU Budget Commune**
- 2. Vote CFU Budget Assainissement**

3. Affectation des résultats sur budget Commune
4. Affectation des résultats sur budget Assainissement
5. Budget Commune : vote des taux des taxes directes locales 2026
6. Budget Commune : vote des subventions
7. Vote du Budget Primitif Assainissement
8. Vote du Budget Primitif Commune
9. Fongibilité des crédits
10. Travaux Ruelle des Carrées : avenant
10. Transfert dans le domaine public des parcelles communales de la Croix Galliot et du Bas Chemin
11. Questions diverses

### Délibération 2026-005 : Budget Commune : vote du CFU 2025

Résultat de l'exercice 2025	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	849 505.91 €	391 334.99 €
Recettes	1 042 768.74 €	539 225.61 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>Excédent 193 262.83 €</b>	<b>Excédent 147 890.62 €</b>
Résultat reporté des années précédentes	0.00 €	Déficit 53 455.59 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>193 262.83 €</b>	<b>94 435.03 €</b>
Restes à Réaliser	0.00 €	- 48 186.00 €
Résultat cumulé	193 262.83 €	46 249.03 €

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte Financier Unique 2025 du budget Commune, ainsi établi :

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune.

### Délibération 2026-006 : Budget Assainissement : vote du CFU 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement, ainsi établi :

Résultat de l'exercice 2025	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	79 396.99 €	29 033.76 €
Recettes	87 359.58 €	44 770.00 €
<b>Résultat de l'année</b>	<b>Excédent 7 962.59 €</b>	<b>Excédent 15 736.24 €</b>
Résultat reporté des années précédentes	49 886.52 €	28 486.33 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>57 849.11 €</b>	<b>44 222.57 €</b>

Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	57 849.11 €	44 222.57 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOPTÉ** le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement.

**Délibération 2026-007 : Budget Commune : affectation des résultats**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 193 262.83 €. Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat pour sa totalité à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**décide** d'affecter le résultat du compte administratif 2025 de la commune selon la proposition ci-dessus, soit 193 262.83 € à l'article R 1068 de la section d'investissement.

**Délibération 2026-008 : Budget Assainissement : affectation des résultats**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 57 849.11 €. Monsieur le Maire propose de reporter ce résultat en partie à l'article 002 pour 28 021.02 €, et d'affecter le solde, soit 29 828.09 € à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**décide** de suivre la proposition ci-dessus et d'affecter la somme de 29 828.09 € à l'article R 1068 de la section d'investissement.

**Délibération 2026-009 : Budget Commune : vote des taux des taxes directes locales 2026**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2026, et propose de maintenir les taux de 2025.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité**, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, et de les maintenir ainsi qu'il suit pour 2026 :

<b>TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES :</b>	<b>34.29 %</b>
<b>TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES :</b>	<b>45.95 %</b>
<b>TAXE D'HABITATION :</b>	<b>12.52 %</b>

### **Délibération 2026-010 : Budget Commune : vote des subventions**

Monsieur le Maire informe que diverses raisons ont empêché la mise en place de la commission chargée d'examiner les demandes de subvention. Il a donc été adressé un courrier aux associations de la commune leur exposant que cette année il serait proposé au conseil de voter les mêmes subventions que l'année dernière. M. Josse a par ailleurs reçu 3 nouvelles associations qui ont présenté leur demande de subvention..

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE d'accorder les subventions suivantes :**

#### **Associations de Cherrueix ou y ayant leur siège :**

AFN-ACPG-CATM :	300 €
APE (Association parents d'élèves) :	180 €
AUX DOIGTS DE FEE	180 €
CAP CHERRULAIS	180 €
DZIEN DOBRY	180 €
ENTRAIDE FAMILLES	180 €
LA BAIE EN FETE	180 €
NOROIT-CLUB	450 €
MAISON DE LA BAIE	1 500 €
BOULES BRETONNES CHERRULAISES	180.00 €
CHERRUEIX DANSES TRAD	180.00 €
PASSION DANSE CHERRUEIX	180.00 €
CRAZY LOVE FESTIVAL	180.00 €
LIPAP	180.00 €

.../...

**Associations et organismes extérieurs :**

ADMR	1 300 €
AFM/TELETHON	300 €
BANQUE ALIMENTAIRE	300 €
ALCOOL ASSISTANCE	60 €
DDEN	30 €
SNSM	180 €

**Délibération 2026-011 : Budget Assainissement : vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2026 de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Section d'Exploitation :	90 597.02 €
Section d'Investissement :	106 820.66 €

Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le Budget Primitif Assainissement 2026 tel qu'il est présenté

**Délibération 2026-012 : Budget Commune : vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2026 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :	1 032 325.00 €
Section d'Investissement :	550 340.86 €

Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte** le Budget Primitif Commune 2026 tel qu'il est présenté

### **Délibération 2026-013 : Budget Commune : fongibilité des crédits**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 6-2024-10 du 26 septembre 2024 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** décide, avec 10 voix pour, 2 abstentions (M. Valet et Mme Hardy) et 1 voix contre (M. Josse)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **D'HABILITER** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Délibération 2026-014 : Travaux Ruelle des Carrées : avenant**

M. le maire rappelle au conseil que les travaux de voirie de la Ruelle des Carrées sont en cours.

Il présente un devis supplémentaire pour la création de places de parking.

Il montre le plan des travaux et précise qu'il est important d'intégrer du stationnement.

Ce devis s'élève à 7 832.16 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'entreprise Even pour la somme de 7 832.16 €TTC

AUTORISE le maire à signer ce devis

#### **1. Délibération 2026-015 : Transfert dans le domaine public des parcelles communales de la Croix Galliot et du Bas Chemin**

Le maire informe le conseil qu'il a signé chez le notaire l'acquisition des parcelles :

- Section H 509-511-513-515-517-519 sises lieu-dit Chevenière du Bas Chemin
- Section ZN 101-103 sises lieu-dit La Croix Galliot

- Section ZI 99 sise lieu-dit La Billiais

Ces parcelles sont désormais la propriété privée de la commune.

Aussi, ces parcelles remplissant les critères de la domanialité publique (propriété de la commune, et affectation publique), il convient de les classer dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal

DECIDE de transférer dans le domaine public les parcelles répertoriées dans le tableau suivant :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
H	509	CHENEVIERE DU BAS CHEMIN	00ha00a36ca
H	511	CHENEVIERE DU BAS CHEMIN	00ha00a07ca
H	513	CHENEVIERE DU BAS CHEMIN	00ha00a08ca
H	515	CHENEVIERE DU BAS CHEMIN	00ha00a08ca
H	517	CHENEVIERE DU BAS CHEMIN	00ha00a06ca
H	519	CHENEVIERE DU BAS CHEMIN	00ha00a34ca
ZI	99	LA BILLIAIS	00ha00a84ca
ZN	101	LA CROIX GALLIOT	00ha00a09ca
ZN	103	LA CROIX GALLIOT	00ha00a63ca

M. Taillebois remercie les propriétaires qui ont cédé leurs parcelles gracieusement.

### Questions diverses

Monsieur le maire souligne que c'était le dernier conseil municipal avant les élections. Aussi, il remercie les membres du conseil pour ces années de débat.

Mme Chauvière prévient que 2 round ballers sont restés dans le champ près du Mascaret depuis la dernière braderie. M. Le Grand, en sa qualité de président de l'association, lui répond qu'il va demander à les faire retirer.

Mme Strazzer informe qu'elle a été mise au courant d'un souci de location entre l'association GDL et l'APE pour le week-end du 08 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La Secrétaire de séance

Mme Annick HARDY

Le Maire,

M. Jean-Michel TAILLEBOIS

*6<sup>e</sup> partie séance du 01/04/26*  
*le secrétaire de séance du 01/04/26*  
*Alme GEST*



## INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 03 MARS 2026

N° ordre	Objet	Pages du PV
2026-005	Budget commune : vote du CFU 2025	2
2026-006	Budget assainissement : vote du CFU 2025	2-3
2026-007	Budget commune : affectation des résultats	3
2026-008	Budget assainissement : affectation des résultats	3
2026-009	Budget commune : vote des taux des taxes directes locales 2026	3-4
2026-010	Budget commune : vote des subventions	4-5
2026-011	Budget assainissement : vote du Budget Primitif 2026	5
2026-012	Budget commune : vote du Budget Primitif 2026	5
2026-013	Budget commune : fongibilité des crédits	6
2026-014	Travaux Ruelle des Carrées : avenant	6
2026-015	Transfert dans le domaine public des parcelles communales de la Croix Galliot et du Bas Chemin	6-7